



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité - statistiques - département des Alpes-Maritimes

Question écrite n° 5312

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'évolution de la délinquance dans le département des Alpes-Maritimes. Elle souhaiterait qu'il puisse porter à sa connaissance les statistiques disponibles pour l'année 2017, donnant ainsi la possibilité de mesurer l'évolution du nombre de faits constatés dans ce territoire.

Texte de la réponse

Les données statistiques de la délinquance constatée dans les Alpes-Maritimes par les forces de police et de gendarmerie en 2017 s'établissent comme suit. Les atteintes aux biens (42 956 faits) ont diminué de 5,45 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (10 811 faits) ont baissé de 7,19 % et les seules violences physiques crapuleuses de 13,17 %. Les escroqueries et infractions économiques et financières (7 068 faits) sont en baisse de 10,26 %. S'agissant des comportements portant atteinte à la tranquillité publique (16 465 faits), ils ont baissé de 4,79 %. Les infractions liées à la grande criminalité sont en revanche en hausse (423 faits, soit + 4,19 %). Ces résultats témoignent de la mobilisation des forces de police et de gendarmerie. Pour autant, il ne s'agit nullement d'occulter la persistance de certains problèmes. La délinquance reste trop importante, dans les Alpes-Maritimes comme ailleurs, et les attentes de nos concitoyens et de leurs élus sont légitimement très fortes. Indépendamment des chiffres, il y a aussi les réalités vécues ou ressenties par nos concitoyens. Ce sont en effet les nuisances, les incivilités et la délinquance du quotidien qui nourrissent le sentiment d'insécurité des Français et donnent, trop souvent, l'image d'un Etat impuissant ou absent. Ces réalités exigent de maintenir la plus totale mobilisation et de rechercher encore davantage d'efficacité. Si la lutte contre le terrorisme est une priorité, renforcer la sécurité quotidienne de nos concitoyens constitue donc l'autre défi majeur du quinquennat dans le domaine de la sécurité intérieure. Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, a décidé de renforcer les moyens humains et matériels des forces de l'ordre, avec en particulier la création de 10 000 postes de policiers et de gendarmes durant le quinquennat. Mais le Gouvernement fait également le choix de l'efficacité et des réformes en profondeur, avec les chantiers engagés pour simplifier la procédure pénale et supprimer les missions périphériques qui éloignent les policiers de leurs priorités opérationnelles. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'intérieur a en particulier lancé début février 2018 la police de sécurité du quotidien, qui va constituer une transformation en profondeur du fonctionnement de la police nationale et qui sera mise en œuvre durant tout le quinquennat. Elle va permettre de renforcer la présence des policiers sur la voie publique, pour dissuader, rassurer, et constituer une police mieux adaptée aux contextes locaux avec la déconcentration de certains pouvoirs aux responsables territoriaux de police. Il convient à cet égard de souligner que, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, une action renforcée sera mise en œuvre dans un nombre limité de quartiers, là où l'insécurité est la plus forte. Trente premiers quartiers dits de reconquête républicaines (QRR) ont ainsi été sélectionnés en zone police et bénéficieront à ce titre de renforts humains et matériels spécifiques. Les quartiers de L'Ariane/Les Moulins de la ville de Nice sont à cet égard concernés par la deuxième vague de QRR qui sera lancée en janvier 2019. Dans les Alpes-Maritimes comme sur tout le territoire national, la sécurité doit par

ailleurs relever d'une véritable coproduction et d'un continuum, au sein desquels les élus, les acteurs locaux et le secteur de la sécurité privée ont un rôle essentiel à jouer. Faire baisser la délinquance et garantir durablement la sécurité publique, ce sont aussi des mesures de long terme, des dynamiques locales de prévention, d'insertion, d'emploi, etc. De ce point de vue en particulier, l'action des élus locaux, des associations, des acteurs de terrain est, aux côtés et en coopération avec l'Etat, tout à fait fondamentale.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5312

Rubrique : Crimes, délits et contraventions

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1090

Réponse publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2819